

**Le cadre de référence  
et le plan d'action famille  
de la Ville de Montréal**

**Mémoire de l'Office des personnes handicapées du Québec**

## **Rédaction**

---

Michel Gignac  
Conseiller à l'intervention collective régionale de l'Ouest  
Direction de l'intervention collective régionale de l'Ouest

## **Le**

---

23 novembre 2007

## **Mise en page**

---

Monique Racicot

## **Approbation**

---

Robert Allie  
Directeur  
Direction de l'intervention collective régionale de l'Ouest

*Office des personnes  
handicapées*

**Québec**



Bureau 15.700  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

# Table des matières

---

<b>1. Préambule .....</b>	<b>1</b>
1.1 L'Office des personnes handicapées du Québec.....	1
1.2 Une préoccupation pour les familles dont une personne est handicapée.....	1
<b>2. Considérations générales.....</b>	<b>3</b>
2.1 Des obstacles rencontrés par les familles où vit une personne handicapée.....	3
2.2 Le plan d'action de Montréal à l'égard des personnes handicapées.....	4
2.2.1 <i>L'accessibilité universelle</i> .....	4
2.2.2 <i>Des arrimages à faire</i> .....	5
<b>3. Commentaires sur le cadre de référence .....</b>	<b>6</b>
3.1 La définition des familles .....	6
3.2 Les enjeux .....	6
3.3 Les objectifs .....	7
3.4 Les acteurs.....	7
<b>4. Commentaires sur le plan collectif d'action famille .....</b>	<b>8</b>
4.1 Quartier vivant .....	8
4.2 Habitation .....	9
4.3 Transport.....	9
4.4 Culture, sport et loisir .....	10
<b>5. Pour une plus grande participation sociale .....</b>	<b>11</b>

# **1. Préambule**

## **1.1 L'Office des personnes handicapées du Québec**

L'Office des personnes handicapées du Québec (ci-après nommé l'Office) est un organisme gouvernemental qui a essentiellement pour mandat de s'assurer, dans la mesure des pouvoirs qui lui sont conférés, que les ministères et leurs réseaux, les municipalités ainsi que les organismes publics et privés poursuivent leurs efforts afin d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées de s'intégrer et de participer ainsi pleinement à la vie en société.

L'Office veille également à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services aux personnes handicapées et à leur famille. Il favorise et évalue leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. En plus de promouvoir leurs intérêts, l'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur.

L'Office doit aussi favoriser, notamment sur les plans régional et local, la coordination et la promotion des services qui répondent à leurs besoins auprès de tous les acteurs concernés, afin de favoriser leur épanouissement et leur pleine participation à la société. C'est ainsi que l'élaboration d'un cadre de référence et d'un plan d'action pour les familles de Montréal fait partie des préoccupations de l'Office.

## **1.2 Une préoccupation pour les familles dont une personne est handicapée**

Les familles dont une des personnes qui la compose est handicapée, ce sont des mères et des pères avec un enfant handicapé ou encore un parent handicapé avec des enfants. Comme toute famille, elles aspirent à voir leurs membres s'épanouir et subvenir à leurs besoins à l'intérieur de la communauté où elles se sont établies.

Les parents handicapés, comme les parents d'enfants handicapés, demeurent ou sont venus s'installer à Montréal, notamment pour la proximité des services spécialisés dont ils ont besoin.

*« On estime que sur les 255 405 familles montréalaises avec enfant, 12 % ont au moins une personne ayant des incapacités, soit 30 649 familles pour la ville de Montréal. »<sup>1</sup>*

La situation économique des familles, autant celle des parents avec un enfant handicapé que celles comptant un parent handicapé, est généralement difficile. Dans le cas des parents ayant un enfant handicapé, ces familles ont beaucoup de dépenses supplémentaires reliées aux incapacités de leur enfant, dépenses qui ne sont pas toujours couvertes par l'État. On constate également qu'elles comptent plus d'enfants que les familles sans incapacité. De plus, il arrive souvent qu'un des deux parents doivent quitter son emploi pour mieux répondre aux besoins de leur enfant. Enfin, ces familles sont plus nombreuses à être monoparentale.

*« Chez les familles où une personne a une incapacité, 21 % ont trois enfants et plus comparativement à 13 % pour les familles où personne n'a d'incapacité. »<sup>2</sup>*

*« Lorsqu'on compare les différents types de famille, on constate que la proportion de familles monoparentales est plus élevée dans les familles où un enfant mineur a une incapacité que dans les familles sans incapacité (27 % contre 20 %) ».<sup>3</sup>*

*« La rupture conjugale dans les familles où un des enfants nécessite des soins constants à cause d'une maladie ou d'un handicap mérite une attention particulière. On se rappellera que, parmi ces familles, la proportion de foyers monoparentaux est considérable ».<sup>4</sup>*

D'autre part, les parents handicapés avec des enfants sont souvent contraints d'avoir recours à la sécurité du revenu.

---

<sup>1</sup> L'INCAPACITÉ DANS LES FAMILLES QUÉBÉCOISES, Camirand, J. et Aubin J. (2004), p. 79

<sup>2</sup> Idem, p. 92-93

<sup>3</sup> idem, p. 92-93

« La moitié (50 %) des personnes ayant une incapacité vivent sous le seuil de faible revenu comparativement à près du tiers (32 %) de celles qui n'ont pas d'incapacité. »<sup>5</sup>

## 2. Considérations générales

L'Office appuie la Ville de Montréal dans sa démarche pour se doter d'un cadre de référence et d'un plan d'action famille. Cependant, l'Office espère grandement que toutes les familles de Montréal s'y reconnaîtront et sauront profiter des actions qui seront entreprises.

Dans le cadre du présent mémoire, l'Office désire émettre quelques commentaires et recommandations en vue de faire reconnaître les familles où vit une personne handicapée comme devant faire partie des divers visages familiaux qui existent à Montréal. Il proposera également d'ajouter au plan d'action famille des éléments spécifiques pouvant améliorer la qualité de vie des familles ayant une personne handicapée. Auparavant, l'Office aimerait mettre certains éléments en perspective.

### 2.1 Des obstacles rencontrés par les familles où vit une personne handicapée

Depuis le début de l'année 2007, dans le cadre de la mise à jour de la politique d'ensemble *À part... égale*, l'Office a entrepris une vaste consultation auprès des personnes handicapées, de leur famille, des organismes et établissements ainsi que des municipalités pour identifier les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. La région de Montréal a été très active au cours de cette

---

(suite)

<sup>4</sup> CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2007) : « Transitions familiales », Québec, p.126

<sup>5</sup> PORTRAIT STATISTIQUE DE LA POPULATION AVEC INCAPACITÉ région de Montréal-Centre (2003), p.48

consultation où pas moins de 17 rencontres ont été organisées sur différentes thématiques telles les services éducatifs, le travail, le transport, etc.

Il en est ressorti certains obstacles rencontrés par les familles ayant une personne qui a des incapacités. Ces obstacles concernent principalement l'habitation, le transport, le loisir et l'accès aux services. Certains de ces obstacles seront repris plus spécifiquement, un peu plus loin dans le mémoire. Ces obstacles rencontrés par les familles sont presque tous liés à des problèmes d'accès autant physique qu'aux programmes et services eux-mêmes. Il est question ici, bien sûr, des lieux et des services qui sont sous la responsabilité de la Ville de Montréal.

## **2.2 Le plan d'action de Montréal à l'égard des personnes handicapées**

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal travaille, en collaboration avec le milieu associatif des personnes handicapées, sur différents projets pour faire de Montréal une ville plus inclusive. De plus, depuis 2006, la Ville produit, conformément à ce qui est prévu à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, un plan d'action annuel en vue d'éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Ce plan d'action fait d'ailleurs la fierté de la Ville de Montréal et la démarche de la Ville à cet égard est souvent citée en exemple par l'Office.

### **2.2.1 L'accessibilité universelle**

La Ville de Montréal s'est donnée une orientation très claire pour l'élaboration de son plan d'action en vue d'éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Elle a choisi de mettre de l'avant le concept d'accessibilité universelle.



Dans son plan d'action, la Ville fournit une définition de l'accessibilité universelle :

*« L'accessibilité universelle favorise pour tous les usagers, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, une utilisation similaire des possibilités offertes par un bâtiment, un espace urbain, un programme, un service et des communications ».*<sup>6</sup>

D'ailleurs, Montréal en a même fait un engagement. La responsable du développement social et communautaire, de la sécurité du revenu, de la famille, des aînés et des personnes à mobilité réduite au comité exécutif de la Ville de Montréal, M<sup>me</sup> Marie-Andrée Beaudoin, introduit le plan d'action de cette façon :

*« L'accessibilité universelle est une priorité pour notre administration. C'est pourquoi nous avons redoublé d'efforts ces dernières années pour être à la hauteur de nos engagements ».*<sup>7</sup>

À la lumière de ce concept, en mettant en œuvre son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville de Montréal va directement ou indirectement faciliter la vie des familles où vit une personne handicapée.

### **2.2.2 Des arrimages à faire**

Pour l'Office, il apparaît essentiel que les liens entre le plan d'action famille et le plan d'action à l'égard des personnes handicapées devraient être mis en évidence. Il aurait été intéressant de voir appliquer concrètement l'approche inclusive de la Ville dans son plan d'action famille. L'Office croit que la Ville de Montréal devrait saisir l'occasion pour montrer comment elle a bien intégré ses engagements à l'égard de l'accessibilité universelle en situant les familles où vit une personne handicapée à l'intérieur de son cadre de référence et de son plan d'action famille.

---

<sup>6</sup> PLAN D'ACTION 2007 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle, p. 12

<sup>7</sup> PLAN D'ACTION 2007 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle, p. 3

### 3. Commentaires sur le cadre de référence

L'Office comprend bien le choix des orientations que la Ville veut se donner dans son cadre de référence. L'Office propose toutefois des ajouts permettant aux familles où vit une personne handicapée de se reconnaître dans les choix de la Ville de Montréal.

#### 3.1 La définition des familles

Parmi les préjugés ayant cours dans la société, on imagine souvent les personnes handicapées comme vivant seules ou dans un établissement spécialisé, mais plus difficilement dans un contexte familial. Pour contrer cette impression, l'Office propose qu'il soit fait mention « *des familles composées d'un parent handicapé avec enfants ou de parents ayant un enfant handicapé* » dans la section intitulée *Les divers visages des familles*.

#### 3.2 Les enjeux

**Le constat** : il serait intéressant d'ajouter à cet endroit une statistique sur les familles dont une personne a une incapacité.

**Les atouts** : lorsqu'il est question du système de transport en commun, il pourrait être fait mention du transport adapté, de l'acquisition d'un plus grand nombre d'autobus à plancher surbaissé. En matière de sports et de loisirs, il pourrait être fait mention de l'implication financière de la ville dans le programme d'accompagnement en loisir et des lieux de loisirs qui sont déjà accessibles (piscine, centres sportifs, etc.).

**Les défis pour la Ville** : la mise en oeuvre de l'accessibilité universelle est certainement un des grands défis qui ne se limitent pas aux personnes handicapées

mais qui sera bénéfique à toutes les familles vivant à Montréal. Dans le domaine de l'habitation, la nécessité de prévoir des logements sociaux accessibles pour les familles où vit une personne handicapée pourrait être mentionnée. En transport, il y a le grand défi de rendre le métro accessible.

### **3.3 Les objectifs**

Lorsqu'il est question de consolider et développer la qualité de vie des familles qui vivent actuellement à Montréal, il pourrait être fait mention encore une fois des familles ayant une personne handicapée. Cette précision pourrait se situer à la suite des objectifs concernant les familles des communautés ethnoculturelles et les familles monoparentales.

### **3.4 Les acteurs**

La Ville a certainement un rôle de leadership à prendre dans la mise en œuvre de l'accessibilité universelle et pourrait travailler avec les partenaires qui façonnent les quartiers comme les écoles, les services de garde, les services sociaux et de santé dans le but d'améliorer la qualité de toutes les familles, dont les familles où vit une personne handicapée. En fait, la Ville de Montréal devrait partager sa vision inclusive de la communauté avec ces partenaires.

## **4. Commentaires sur le plan collectif d'action famille**

Les commentaires que l'Office avance dans cette section sont issus de problématiques vécues par les familles et sont extraits de la consultation que l'Office a menée au début de l'année sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et leur famille.

Dans chacun des volets identifiés par la Ville, il y a matière à intégrer certains aspects concernant les familles comptant une personne handicapée. Par exemple, si on prend en considération plusieurs initiatives de la Ville pour les personnes ayant des incapacités, il pourrait en être fait mention dans « *Nos atouts* » ou « *Ce que Montréal fait déjà* ».

### **4.1 Quartier vivant**

Il ressort de la consultation l'importance pour les familles d'être bien accueillies dans leur milieu avec leur différence, de sentir qu'elles sont des familles comme toutes les autres. Comme parents handicapés, ils veulent avoir accès aux services publics et municipaux nécessaires pour leur permettre de répondre aux besoins de leurs enfants. Comme parents ayant un enfant handicapé, les familles veulent avoir accès aux mêmes lieux d'activités communautaires que les autres familles, c'est-à-dire les services de garde du quartier, l'école, le centre culturel, les services de loisir, etc. Avoir accès, ce n'est pas seulement l'accès physique, c'est aussi l'accueil, l'accès aux programmes et aux services réguliers.

L'Office croit que la promotion de la ville inclusive et la mise en œuvre de l'accessibilité universelle avec les différents acteurs municipaux aiderait grandement les familles où vit une personne handicapée et toutes les autres familles à mieux vivre dans leur quartier.

L'Office propose donc d'ajouter dans les enjeux l'élément suivant : ***Avec les partenaires, promouvoir une ville inclusive et mettre en œuvre l'accessibilité universelle.***

## 4.2 Habitation

Un aspect qui n'est pas abordé est la difficulté pour les familles et même celles avec de jeunes enfants de se trouver un logement abordable. Comme il a déjà été mentionné, la situation financière des familles de personnes handicapées est souvent précaire. Il aurait été intéressant de soulever le manque de logements sociaux à Montréal.

Lors des consultations menées par l'Office, une problématique a notamment été soulevée concernant l'habitation pour les familles. La majorité des **logements sociaux accessibles** sont conçus pour des personnes handicapées qui vivent seules ou en couple sans enfant, donc des logements avec une seule chambre à coucher. Cette situation cause un obstacle majeur pour les parents handicapés qui ont des enfants ou les parents qui ont un enfant handicapé et d'autres enfants et qui ont besoin d'un logement social avec plusieurs chambres à coucher.

L'Office propose donc d'ajouter dans les enjeux l'élément suivant : ***Développer du logement social accessible répondant aux besoins des familles.***

## 4.3 Transport

Le transport est toujours un élément des plus importants dans l'intégration des personnes handicapées, que ce soit pour aller aux études, au travail ou simplement faire une sortie sociale. Montréal s'est dotée, en transport collectif, d'un service de transport adapté qui est approprié pour une personne handicapée avec un accompagnateur s'il y a lieu. Toutefois, lorsque le transport adapté est le seul moyen possible pour une famille, ça se complique. Les parents handicapés accompagnés de plusieurs enfants rencontrent souvent des difficultés d'accès au transport adapté. De

même, le parent d'un enfant handicapé rencontrera aussi des difficultés d'accès s'il est accompagné d'autres enfants dans le transport adapté.

L'Office propose donc d'ajouter dans les enjeux l'élément suivant : ***Développer des mesures pour permettre de se déplacer en famille en transport en commun (autobus, métro) et en transport adapté.***

#### **4.4 Culture, sport et loisir**

L'Office partage la position de la Ville sur le besoin urgent de rénovation des infrastructures. L'accès aux bibliothèques, à d'autres lieux de culture, aux divers sites de sports et de loisirs, notamment les piscines, est encore trop souvent impossible pour les familles où vit une personne handicapée. Cela est souvent dû au fait que ce sont des installations inaccessibles conçues à une autre époque.

D'autre part, beaucoup de lieux publics montréalais sont courus par les familles. Pensons au Jardin botanique, au Biodôme, à la plage de l'île Notre-Dame, ou simplement à la piscine publique. Cette sortie familiale n'est toutefois pas toujours aisée pour les familles avec un adolescent ou un jeune adulte handicapé. Par exemple, certains s'en priveront car s'il faut changer de couche son enfant pendant cette sortie, il n'y a généralement pas de lieu prévu pour ce faire. Il en est de même pour la baignade à l'île Notre-Dame ou dans les piscines publiques. Les vestiaires ou cabines pour se changer n'offrent pas de commodité pour enfileur un maillot de bain à un enfant. C'est un obstacle majeur que rencontrent plusieurs familles lorsque leur enfant avance en âge et que les lieux publics ne sont plus adaptés à leur réalité. Des aménagements peu coûteux peuvent être faits pour accommoder les familles d'abord dans les lieux populaires les plus fréquentés par les familles et en ciblant certaines piscines de quartier.

Pour faciliter à toutes les familles un meilleur accès aux installations qui devront être rénovées, l'Office propose de modifier le premier enjeu comme suit : ***Disposer de***

*sommes importantes pour entretenir, développer et rendre accessibles les infrastructures existantes selon le concept de l'accessibilité universelle.*

## **5. Pour une plus grande participation sociale**

Les familles où vit une personne handicapée ne demandent pas mieux que de participer pleinement à la vie montréalaise. Il y a malheureusement encore des obstacles qui les empêchent de le faire pleinement. Cette situation est souvent due à la méconnaissance de la réalité de ces familles. Bien sûr, cette réalité n'est pas homogène et nécessite parfois des accommodements, mais considérant que la Ville de Montréal est guidée par le concept de l'accessibilité universelle, elle parviendra à lever un bon nombre d'obstacles à la participation sociale des familles, de toutes les familles.

L'Office tient également à faire part de sa disponibilité et de sa collaboration pour travailler de concert avec la Ville de Montréal et les autres partenaires au mieux-être des familles.